

10 décembre 2024

Une réunion ordinaire du conseil de Shawville a été convoquée par le maire Bill McCleary, à l'hôtel de ville à 19 h 30, le 12 décembre 2024, avec les conseillers, Julien Gagnon Bill Hobbs, Brent Leach, Katie Sharpe et Denzil Yach ainsi que Crystal Webb, directrice générale.

Le conseiller Richard Armitage motive son absence

- 259-24 Proposé par Brent Leach et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec un ajout
4. A) Facture Jambette et suppression du numéro 10. Adoption du contrat de location entre Shawville et Pontiac. Adopté à l'unanimité.
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du compte rendu de la réunion ordinaire du 26 novembre 2024
 3. Période de questions des visiteurs
 4. Affaires en suspens
 - A) Facture Jambette
 5. Comité consultatif d'urbanisme
 - A) Première ébauche du règlement 466 modifiant le règlement de zonage 417
 - B) Dérogation mineure – Stationnement PAJ avec numéro de lot 6637012, pour un stationnement à double profondeur situé sur la rue King avec six unités (Rés.)
 - C) Dérogation mineure concernant les nouvelles garderies : aires de stationnement plus grandes (Rés.)
 6. Adoption d'une entente entre Howards et la municipalité de Shawville (Rés.)
 7. Comptes présentés pour approbation
 8. Demande du chef des pompiers concernant un nouveau pompier (rés.)
 9. Adoption d'une politique sur la neige (Rés.)
 10.
 - A) Le règlement numéro 441-6 abrogeant le règlement 441-5 établit un nouveau taux de rémunération pour le maire et les conseillers
 - B) Règlement numéro 446-5 visant à abroger le règlement 446-5 afin d'imposer un taux de taxe pour 2025
 - C) Règlement numéro 445-4 visant à abroger le règlement numéro 445-3 visant à établir une taxe sur les ordures ménagères par unité domestique
 - D) Règlement numéro 444-6 visant à abroger le règlement 444-5 visant à établir des taxes d'eau et d'égouts résidentielles et commerciales révisées
 11. Prime de Noël (Rés.)
 12. Réunions du Conseil 2025 (Rés.)
 13. Rapport du Comité
 14. Ajournement
- 260-24 Il est proposé par Julien Gagnon que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 novembre 2024 soit adopté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

Période de questions des visiteurs

Linda Davis assiste à la réunion du conseil pour discuter de la possibilité d'avoir une publication sur Facebook et sur le site Web concernant les attractions touristiques

- 261-24 Proposé par Katie Sharpe, que le conseil de la municipalité de Shawville autorise l'achat de l'équipement de jeu du parc Mill Dam de Jambette , numéro de commande 18499 au montant de 33 582,63 \$ taxes incluses, une partie de la facture a été payée grâce à une subvention du Volet 2 du FRR. Adopté à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 466** **MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 417**

CONSIDÉRANT QUE : le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande des propriétaires Timmy Shea et Bruce Telford pour autoriser la Maison PAJ portant le numéro de rôle 0452-60-0085.

CONSIDÉRANT QUE : Bill Hobbs présente un avis de motion visant à modifier le règlement de zonage numéro 417 dans la zone CM-24. La modification de zonage inclura le groupe 1 - Groupes d'habitation de densité moyenne R2 et de densité élevée R3 - Classe.

CONSIDÉRANT QUE : le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé de modifier le règlement numéro 417 pour inclure le lot numéro 56838206 actuellement dans la zone CM 24. La modification de zonage inclura la densité moyenne - classe R2 et la densité élevée - classe R3.

Il est conseillé de modifier le règlement 417 afin de permettre dans le règlement de zonage numéro 417 ce qui suit :

Zone: CM-24

1. Groupes d'habitation
- *Faible densité – Classe R1

À inclure également dans :

1. Groupes d'habitation
- * Densité moyenne – Classe R2
* Haute densité – Classe R3

Zone Number	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Dominant Use	RE	RE	C	CM	C	RE	RE	C	CO	IN
1. DWELLING GROUPS										
Low density – Class R1	X	X	X	X		X	X	X		
Medium density – Class R2		X		X						
High density – Class R3		X		X						
2. COMMERCIAL AND SERVICES GROUPS										
Neighbourhood - Class C1				X						
Municipal – Class C2									X	X
Semi-industrial – Class C3			X		X			X	X	X
3. TOURISM AND RECREATION GROUPS										
Recreation and Leisure – Class RT 1										
Tourist Accommodation – Class RT2										
4. INDUSTRIES GROUPS										
Light industry – Class I1										X
Medium industry – Class I2										
5. PUBLIC GROUPS										
Neighbourhood – Class P1										
Community – Class P2										
Parks and green spaces – Class P3		X				X	X		X	
Utilities – Class P4										
6. AGRICULTURE GROUPS										
Cultivation – Class A1	X	X							X	X
Breeding – Class A2										
7. FORESTRY GROUPS										
Forest management – Class F1										
USES SPECIFICALLY EXCLUDED										
See Notes	(a)	(a)	(a)	(a)		(a)		(a)		
USES SPECIFICALLY ALLOWED										
See Notes										
MINIMUM LAYOUT STANDARDS										
Front setback (m)	7.6	7.6	7.6	6	15	7.6	7.6	7.6	-	10
Side setback (m)	2	2	2	2	4	2	2	2	-	4
Rear setback (m)	7	7	2	2	4	7	7	2	-	2
SPECIAL PROVISIONS										
Lakes and watercourses										
Setback from Highway 148 or 303										
Authorization from CPTAQ										

262-24

Par conséquent : il est proposé par Brent Leach et résolu que le règlement numéro 466 soit modifié comme suit : dans la zone CM-24. La modification de zonage inclura le groupe 1 - Groupes d'habitation, densité moyenne R2 et densité élevée R3 - Classe

Le premier projet du règlement numéro 466 a été adopté tel que lu lors d'une réunion ordinaire du Conseil tenue le 10 décembre 2024 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Directeur Général

263-24

Proposé par Denzil Yach, que le conseil de la municipalité de Shawville accepte les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la dérogation mineure à la Maison PAJ avec le numéro de lot 6637012, pour un

stationnement à double profondeur situé sur la rue King avec six unités.
Adopté à l'unanimité.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé qu'une dérogation mineure soit accordée pour permettre l'augmentation du nombre de places de stationnement de 3 à 4 au CPE Centre de petit enfant 1-2-3 Picabou,

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées empiéteraient de 2 mètres sur le triangle de visibilité,

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement contribuerait à atténuer la congestion du stationnement le long de la rue Isabella,

264-24 **En conséquence, il est proposé par** Julien Gagnon, que le Conseil de la Municipalité de Shawville accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde. Adopté à l'unanimité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Shawville a conclu une entente avec 4387627 CANADA INC., également connue sous le nom de THE HOWARD GROUP, aux fins de eau doubler volonté être étendu à partir de le eau existante doubler sur La rue Dundas traverse certaines parties du croissant Howard pour connecter le service d'eau aux lots numéros 5640584 et 5640580.

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été présentée pour examen et approbation par le Conseil de la Municipalité de Shawville.

265-24 Il est **donc** proposé par Katie Sharpe que le Conseil de la Municipalité de Shawville autorise le maire Bill McCleary et la directrice générale Crystal Webb à signer le segment 3 de l'entente entre 4387627 CANADA INC. (LE GROUPE HOWARD) et la Municipalité de Shawville, au nom de la Municipalité, pour officialiser les modalités qui y sont décrites . Adoptée à l'unanimité.

Comptes présentés pour approbation

Bell Mobilité		390,98
Benson	342,82	
Robert Boileau inc.	1 541,04	
Calumet Média	344,93	
Tire Canadien	933,63	
Cimco	7 521,50	
Desjardins-Assurances	7 621,62	
Deveau	2 031,78	
Enseignes Pontiac Enr.	1 498,16	
Eurofins	1 818,91	
Filovert	7 995,37	
Système de sécurité GMS		551,88

Grainger	499,71
Hydro-Québec	19 486,29
Épicerie J&J	561,25
Jason Hynes Construction Inc.	7 358,40
Konica Minolta	172,46
Lamarche McGuinty Inc.	31.10
Les Ent. Brian Stanton Ltee.	4 367,39
Domaine viticole du Petit Chariot Rouge	120.03
MacEwen	2 174,73
McGrimmons	7571.86
Municipalité de Clarendon	16 955,23
Plomberie Palmer	3 595,85
Peck, Brad	275,93
Péto-Pontiac	2 210,63
Plomberie Environord Inc.	2 253,51
Boulangerie maison Pontiac	274,71
Imprimerie Pontiac	771,54
REM	1 310,31
Receveur général du Canada	7 746,53
Revenu Québec	21 037.45
Solutions de filtrage Robinsons	540,71
Légion royale canadienne	50,00
Shawville Ford	567,34
Shawville UCW	360,00
Sheppard, Lori	593,24
Soudure SG Rutledge & Son	273.06
Solutions	114 208,62
SSQ Groupe financier	3 049.21
Propane Supérieur	2 588,64
Télébec	467,76
Professionnels du gazon	2 486,00
Valu-mart	30,00
WEPC	3 304,51
Wilson, Graham	180,79
Total	260 067,41 \$

Certificat de disponibilité des fonds

Je, Crystal Webb, soussignée, directrice générale de la municipalité de Shawville, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses engagées dans les comptes énumérés ci-dessus.

Signé à Shawville, Québec, ce jour du 10 décembre 2024

Crystal Webb, (Directrice générale)

- 266-24 Il est proposé par Katie Sharpe que le Conseil de la municipalité de Shawville autorise le paiement des comptes totalisant 260 067,41 \$. Adoptée à l'unanimité.
- 267 -24 Il est proposé par Bill Hobbs que le conseil de la municipalité de Shawville autorise à accepter la recommandation du chef des pompiers Lee Laframboise d'embaucher Hunter Milford comme nouveau pompier . Adopté à l'unanimité.
- 268-24 Il est proposé par Denzil Yach que le Conseil de la municipalité de Shawville approuve par la présente la politique sur la neige n° 001-2024 pour la municipalité de Shawville; et décide en outre que cette politique sera révisée et renouvelée après le 15 avril 2025. Adopté à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 441-6
ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 441-5
POUR FIXER DE NOUVEAUX TAUX DE RÉMUNÉRATION POUR LE MAIRE
ET LES CONSEILLERS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a précédemment adopté le règlement numéro 441-5 pour établir les taux de rémunération du maire et des conseillers.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a déjà été donné par le conseiller Brent Leach, lors de la réunion ordinaire tenue le 24 septembre 2024.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime opportun d'augmenter la rémunération du maire et des conseillers.

PAR CONSÉQUENT, le Conseil de la Municipalité de Shawville décrète ce qui suit :

Article 1

La rémunération annuelle proposée pour les membres du conseil sera augmentée de 2,5 % en vertu du règlement numéro 441-6, pour chaque conseiller est de 5 611,73 \$ auquel s'ajoute une allocation de dépenses égale à la moitié et la rémunération du maire sera de 16 102,58 \$ plus une allocation de dépenses égale à la moitié.

Article 2

En plus de la rémunération de base :

- Le président du comité de l'eau et de l'assainissement
- Les 2 membres du Comité Neige et Rues
- Le président du comité de l'arène

- Les 2 membres du Comité des Finances
- Le président du comité de planification
- Le(s) président(s) des comités du personnel
- Le membre du conseil d'administration pour les logements pour personnes âgées

Chacun recevra 40,00 \$ supplémentaires par mois pour occuper un poste particulier, auxquels s'ajoute une indemnité de dépenses équivalant à la moitié de la rémunération dans chaque cas.

Le maire recevra également en plus de la rémunération de base une rémunération additionnelle de 100,00 \$ par mois pour siéger à tous ces comités à laquelle s'ajoute une indemnité de dépenses égale à la moitié de la rémunération dans chaque cas.

Article 3

À noter que lorsque le maire suppléant remplace le maire, il recevra une augmentation supplémentaire de 10 % lorsqu'il remplacera le maire pendant une semaine.

Article 4

La rémunération établie par le règlement numéro 441-6 restera la même à compter du 1er janvier 2025 et des années suivantes jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

269-24 Le règlement n° 441-6 a été lu et adopté sur motion de Julien Gagnon et résolu le 10 décembre 2024 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire Directeur Général

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 446-6
ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 446-5
DANS LE BUT D'IMPOSER UN TAUX D'IMPOSITION
POUR LE VILLAGE DE SHAWVILLE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives au taux d'imposition général (taux de taxe) de 0,64/100 sur toutes les propriétés imposables du village de Shawville.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Shawville juge souhaitable que le taux du millésime demeure à 0,64/100 \$.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Bill Hobbs a donné avis de motion lors d'une réunion ordinaire du Conseil tenue le 24 septembre ²⁰²⁴.

Il est décrété par les présentes ce qui suit :

Article 1 :

Le règlement numéro 446-5 est par la présente abrogé.

Article 2 :

Un taux d'imposition de 0,64/100 sera imposé pour chaque propriété du village de Shawville.

Article 3 :

Le règlement numéro 446-6 entrera en vigueur conformément à la loi et s'appliquera pour l'année 2025.

446-6

a été lu et adopté sur motion de Bill Hobbs, ce 10e jour de décembre 2024 et entrera en vigueur conformément à la loi .

Maire Directeur Général

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 445-4
ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445-3
RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR UNE TAXE SUR LES ORDURES PAR
UNITÉ DOMESTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Shawville juge opportun d'augmenter le tarif exigé pour ce service.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Shawville juge opportun que la taxe sur les ordures augmente de 370,00 \$ à 380,00 \$.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Denzil Yach a donné avis de motion lors d'une réunion ordinaire du Conseil tenue le 24 septembre 2024.

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 a été modifié.

Il est décrété par les présentes ce qui suit :

Article 1 :

Le règlement numéro 445-3 est par la présente abrogé.

Article 2 :

Voici comment placer correctement les bacs le jour de la collecte :

ÉTAPE 1

Placez tous les objets dans des sacs poubelles dans les bacs et assurez-vous que le couvercle est complètement fermé. FAITES ROULER le bac jusqu'au bord du trottoir ou de l'allée.

Assurez-vous qu'aucun obstacle ne se trouve au-dessus de la poubelle.

En hiver, assurez-vous que la benne ne se trouve pas sur la route ni sur le chemin du chasse-neige. Et que le couvercle est dégagé de neige et de glace.

ÉTAPE #2

ASSUREZ-VOUS QUE LA POIGNÉE DE LA POUBELLE EST FACE À VOTRE MAISON.

Placez le(s) bac(s) avec les roues et la poignée face à votre maison et l'ouverture du couvercle face à la rue.

ÉTAPE #3

LES BACS DOIVENT AVOIR 3 À 5 PIEDS D'ESPACE.

Assurez-vous qu'il n'y a rien devant la poubelle. Il doit y avoir un espace de 3 à 5

pieds de chaque côté de la ou des poubelles. **NE** placez PAS de déchets sur le couvercle ou à côté de la poubelle. Tous les déchets doivent être dans un sac à l'intérieur de la poubelle avec le couvercle complètement fermé.

Si votre poubelle n'est pas placée correctement, nos employés des Travaux publics ne pourront pas ramasser vos déchets. Tous les déchets doivent être placés dans la poubelle prévue à cet effet par la municipalité. Veuillez rapporter votre poubelle à votre domicile dans les 24 heures.

Article 3 Tout dommage causé à la poubelle sera à la charge du propriétaire. Veuillez contacter la mairie pour obtenir les modalités de remplacement.

Article 4 :

Le règlement numéro 445-4 entrera en vigueur conformément à la loi et



s'appliquera pour l'année 2025.

445-4

a été lu et adopté sur motion de Katie Sharpe, ce 10e jour de décembre 2024 et entrera en vigueur conformément à la loi .

Maire Directeur Général

MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 444-6
ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 444-5
POUR ÉTABLIR DES LOIS RÉSIDENIELLES ET COMMERCIALES
RÉVISÉES
TAXES SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'augmenter certaines catégories de taxes d'eau et d'égouts résidentielles et commerciales applicables dans la municipalité.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a déjà été donné par le conseiller Denzil Yach, lors de la réunion ordinaire du conseil tenue le 24 septembre 2024.

PAR CONSÉQUENT, il est par les présentes décrété que les taxes d'eau et d'égout imposées par le règlement 444-5 pour **toutes les catégories de tarifs d'eau et d'égout** s'appliquant jusqu'à la fin de l'exercice 2024 sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par les taxes annuelles suivantes, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées.

Catégories générales	Eau	Assainissement
Chaque habitation unifamiliale ou et chaque appartement	225,00 \$	190,00 \$
Chaque établissement commercial, magasin, bureau ou entreprise (en plus du tarif résidentiel pour un salon de beauté ou autre entreprise située dans une habitation)	190,00 \$	172,00 \$
Catégories spéciales		
Chaque garage, restaurant, piste de curling Hôtels et motels	240,00 \$	178,00 \$
Lavages automatiques et laveriers automatiques – par lave-linge	120,00 \$	96,00 \$
Station de lavage de voiture commerciale – par poste	765,00 \$	425,00 \$
Entreprise de fabrication de glace	2 340,00 \$	304,00 \$
Exploitations agricoles avec élevage à des fins commerciales (en plus du tarif résidentiel)	190,00 \$	N / A
Églises (y compris l'église et la salle paroissiale)	165,00 \$	144,00 \$
Société d'agriculture de Pontiac	964,00 \$	362,00 \$
Établissements utilisant des climatiseurs à eau (taxe additionnelle)	215,00 \$	153,00 \$
Serre commerciale	225,00 \$	172,00 \$
Abattoir	4 096,00 \$	4 106,00 \$
Établissements situés à l'extérieur des limites de Shawville	210% du taux applicable à Shawville	

272- 24 Le règlement numéro 444- 6 a été lu et adopté sur motion de Denzil Yach, ce 10 décembre 2024 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire Directeur Général

273-24 Proposé par Denzil Yach, que le conseil de la municipalité de Shawville autorise l'octroi d'une prime de Noël d'un montant de 100,00 \$ à tous les employés. Adopté à l'unanimité.

274-24 Proposé par Brent Leach, que le Conseil de la Municipalité de Shawville autorise l'adoption du calendrier suivant concernant les réunions ordinaires du Conseil municipal de 2025 qui auront lieu à 19 h 30 aux dates mentionnées précédemment :

14 janvier

11 février

11 mars

8 avril

13 mai

10 juin

8 juillet

12 août

9 septembre

11 novembre

9 décembre

Planification triennale des immobilisations 19h00

Budget 19h30

Réunion ordinaire 20h00

Et que le Directeur général publiera l'avis public du calendrier susmentionné et placera une annonce dans le Journal, ainsi que sur notre site Web municipal et sur Facebook conformément à la Loi . Adopté à l'unanimité.

Correspondance

-Lettre reçue de l'Église unie de Shawville concernant l'exemption des services de collecte des ordures

Rapports des comités

Le maire Bill McCleary

Avis de Noël sur l'équité

Katie Sharpe

Club de curling de Shawville concernant un don pour le déneigement

Site Web de mise à jour de la bibliothèque

275-24 Il est proposé par Katie Sharpe que le conseil de la municipalité de Shawville autorise un don de 600,00 \$ pour aider le club de curling de Shawville à déneiger . Adopté à l'unanimité.

Denzil Yacht
Stationnement de la poste pendant la grève.

Bill Hobbs
Réunion de la commission des incendies – 9 décembre 2024 .

276-24 Il est proposé par Bill Hobbs que le Conseil de la municipalité de Shawville accepte par la présente la recommandation du Comité des incendies de faire appel à la municipalité de Thorne concernant la prestation de services d'incendie en collaboration avec le Service d'incendie de Shawville-Clarendon. Adopté à l'unanimité.

Brent Leach
Conteneur à déchets

277-24 Proposé par Julien Gagnon, que la séance soit levée à 20h45

Maire Directeur Général